

Séance de l'assemblée délibérante du 23 novembre 2022

Délibération n°27/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi seize novembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Pierre BUCHE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Fanny BLANC

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Françoise BERNARD

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				6			

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projet de l'Ecopole du Val d'Allier

Remarque : Fanny BLANC, Elue titulaire du SEAT, s'excuse de devoir quitter la réunion avant les votes

Objet : Restauration et gestion de l'ENSII de l'Ecopole du Val d'Allier - programme 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°27/2015 du 29 juin 2015, acceptant la proposition de la LPO Auvergne en tant que prestataire pour la mise en place du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier (2015-2020) ;

Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n°6 du 7 février 2018 portant sur les demandes de financement pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n°40/2018 du 28 novembre 2018 concernant les demandes de subventions 2019 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier ;

Vu la délibération n°39/2019 portant sur la Restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier - Demandes de subventions 2020

Vu la délibération n°04/2020 du 26 février 2020, autorisant la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises et la réalisation du marché pour « Bilan plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030 ».

Vu la délibération n°08/2020 acceptant la demande de subvention « Ecopôle du Val d'Allier - Actualisation du plan de gestion »

Vu la délibération n°10/2021 pour le programme d'opérations 2021 de la restauration écologique de l'Ecopôle

Vu la délibération n°05/2022 pour le programme d'opérations 2022 de la restauration écologique de l'Ecopôle

Considérant la validation du schéma directeur de l'Ecopole 2022-2030 du Val d'Allier et de son volet écologique,

Considérant les dispositions financières du programme LEADER et notamment la fiche action 2 « *Valoriser les ressources spécifiques du Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine* », bloc d'action 1 « *Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement* »,

Considérant la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL,

Considérant la définition du nouveau contrat territorial CTVAA sur la période 2023-2028.

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel.

L'Ecopôle du Val d'Allier a ainsi été bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020. Le nouveau contrat territorial défini sur la période 2023-2028 voit la réalisation de nouvelles actions en cohérence avec le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopole du Val d'Allier.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration demeurent les suivants :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.
- ✓ Être un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte,

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2023, plusieurs organismes susceptibles d'aider le financement des actions ont été sollicités : l'AELB et la Région dans le cadre du CTVAA, le GAL du Grand Clermont – programme LEADER ainsi que le CD63 sur des actions spécifiques dans le cadre de sa politique ENS.

Pour financer les actions inscrites au plan de gestion ENSIL, en complément de la demande de subvention réalisée auprès du GAL du Grand Clermont - programme LEADER (délibération SEAT de septembre 2022) et celle réalisée auprès de l'AELB, le Président propose de faire une demande de subvention de 7746€ HT auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL pour le financement d'actions spécifiques, détaillée comme suit :

- Indicateurs de suivi, à hauteur de 40 % des dépenses, soit 4746 € HT ;
- Acquisition foncière phase 2023, à hauteur de 30 % des dépenses, soit 3000€ HT.

Le plan de financement globale, regroupant l'ensemble des financeurs des opérations, est détaillé ci-après.

Code	Intitulé	2023	LEADER	AELB+FEDER	CD 63	Autof SEAT	Taux autof
EI - Prestations de conseils, études et ingénierie INVEST							
E	report 2024 ou étude bassin topographique hors ENSIL						
IE - Indicateur et évaluation INVEST		2 205,00 €	1 543,50 €	0,00 €	0,00 €	1 080,45 €	30%
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel	2 205,00 €	1 543,50 €	0,00 €	0,00 €	1 080,45 €	30%
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		42 740,00 €	29 918,00 €	8 000,00 €	0,00 €	20 942,60 €	30%
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, îlots à laro-limicoles)	2 160,00 €	1 512,00 €	0,00 €	0,00 €	1 058,40 €	30%
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €	1 512,00 €	0,00 €	0,00 €	1 058,40 €	30%
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	3 000,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	1 470,00 €	30%
IP5	Création de mares et maintien du réseau existant	860,00 €	602,00 €	0,00 €	0,00 €	421,40 €	30%
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €	2 912,00 €	0,00 €	0,00 €	2 038,40 €	30%
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €	1 260,00 €	0,00 €	0,00 €	882,00 €	30%
	Restauration de la Phragmitaie sur la digue de Bellerive - phase préalable	10 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	20%
C	Gestion des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces intersticiels	13 600,00 €	9 520,00 €	0,00 €	0,00 €	6 664,00 €	30%
IP14	Restauration des zones pionnières en cours de fermeture	5 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 450,00 €	30%
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €	12 320,00 €	0,00 €	0,00 €	8 624,00 €	30%
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €	5 950,00 €	0,00 €	0,00 €	4 165,00 €	30%
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €	3 850,00 €	0,00 €	0,00 €	2 695,00 €	30%
ME2b	Restauration des parcs de pâturage	3 600,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	1 764,00 €	30%
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		7 260,00 €	5 082,00 €	0,00 €	0,00 €	3 557,40 €	30%
SP 1	Veille écologique	2 260,00 €	1 582,00 €	0,00 €	0,00 €	1 107,40 €	30%
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 450,00 €	30%
AT - Aménagement touristique et gestion de la fragmentation		6 100,00 €	4 270,00 €	0,00 €	0,00 €	2 989,00 €	30%
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	980,00 €	30%
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €	2 870,00 €	0,00 €	0,00 €	2 009,00 €	30%
PA - Prestations d'accueil et d'animation		1 130,00 €	791,00 €	0,00 €	0,00 €	553,70 €	30%
	Action sur les milieux humides et aquatique en lien avec le CTVA						
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €	791,00 €	0,00 €	0,00 €	553,70 €	30%
MS - Management et soutien		13 800,00 €	9 660,00 €	0,00 €	3 000,00 €	6 762,00 €	20 à 60 %
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €	385,00 €	0,00 €	0,00 €	269,50 €	30%
MS4	Maîtrise foncière et conventions	10 000 €	0,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	20%
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €	2 275,00 €	0,00 €	0,00 €	1 592,50 €	30%
CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel		11 865,00 €	0,00 €	0,00 €	4 746,00 €	7 119,00 €	60%
CS1	Suivi de l'Avifaune	6 780,00 €	0,00 €	0,00 €	2 712,00 €	4 068,00 €	60%
CS3	Suivi des Orthoptères	2 825,00 €	0,00 €	0,00 €	1 130,00 €	1 695,00 €	60%
CS5	Suivi des Amphibiens	2 260,00 €	0,00 €	0,00 €	904,00 €	1 356,00 €	60%
COÛTS TOTAUX		102 700,00 €	49 584,50 €	13 000,00 €	7 746,00 €	45 828,15 €	

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



